

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 21/10/2025	
INTITULE DE L'ACTION : Fête du jeu.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Association Parents d'élèves du collège Sainte-Marie Roubaix	300
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
		L'OGEC du collège sainte-Marie Roubaix	500
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
L'atelier du vent + jeux traditionnels et autres énigmes	1800		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1800		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1800	TOTAL	1800

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
-